

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 19 FEVRIER 2007

PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme LABEYRIE, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 1 au 2^{ème} renouvellement du 1^{er} contrat "Temps Libres", modifiant la dépense réalisée par la commune pour la période contractuelle 2005/2007.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer cet avenant.

- de poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal des biens désignés ci-dessous comme vacants et sans maître, conformément à l'article L. 27 bis du Code du Domaine de l'Etat et à l'article 713 du Code Civil.

SECTION ET N°	LIEU-DIT	CONTENANCE
AR 7	LE BOIS EN RATOIRE	10 a 35 ca
AR 15	LE BOIS EN RATOIRE	1 a 37 ca
AR 18	LE BOIS EN RATOIRE	1 a 24 ca
AR 19	LE BOIS EN RATOIRE	5 a 45 ca
AR 21	LE BOIS EN RATOIRE	1 a 27 ca
AR 26	LE BOIS EN RATOIRE	4 a 05 ca
BL 104	BRECHAUDE OUEST	8 a 78 ca
BN 84	AUX ESPIES	4 a 24 ca
BN 88	AUX ESPIES	3 a 83 ca
BN 89	AUX ESPIES	3 a 59 ca
BN 127	AUX ESPIES	3 a 12 ca
BN 128	AUX ESPIES	9 a 68 ca
BN 130	AUX ESPIES	6 a 88 ca
BR 76	MOUILLERON	4 a 76 ca
BR 77	MOUILLERON	6 a 36 ca
BR 78	MOUILLERON	8 a 20 ca
BX 217	LE RIVALENT NORD	7 a 00 ca
BX 218	LE RIVALENT NORD	2 a 87 ca
BX 219	LE RIVALENT NORD	3 a 00 ca
BX 220	LE RIVALENT NORD	9 a 28 ca
BX 221	LE RIVALENT NORD	9 a 78 ca
BX 227	LE RIVALENT NORD	3 a 35 ca
BX 228	LE RIVALENT NORD	2 a 51 ca
BX 229	LE RIVALENT NORD	5 a 65 ca
BX 243	LE RIVALENT NORD	18 a 46 ca
BX 244	LE RIVALENT NORD	18 a 23 ca
BX 245	LE RIVALENT NORD	18 a 23 ca
BX 246	LE RIVALENT NORD	2 a 83 ca
BX 247	LE RIVALENT NORD	5 a 73 ca
BX 250	LE RIVALENT NORD	6 a 65 ca

PREND ACTE

dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, des orientations dégagées en matière d'aménagement et de développement durable, à l'issue de la phase diagnostic, et qui ont été présentées lors de la réunion plénière au conseil municipal du 17 octobre 2006 ainsi qu'aux personnes publiques associées le 28 novembre 2006.

Ces orientations se déclinent selon les trois axes de réflexion suivants :

- **Conforter la polarité principale du cœur d'agglomération** en contribuant au développement des équipements de rang d'agglomération, en poursuivant celui du parc de logements à destination des actifs du Pays Royannais en conservant l'équilibre actuel entre

résidences principales et secondaires et en offrant du foncier et de l'immobilier à vocation économique afin d'implanter de nouvelles entreprises et développer les emplois.

- **Renforcer la place du centre ville dans le fonctionnement urbain** en retravaillant les axes Gambetta, République, Briand et Europe, en valorisant les quartiers périphériques du centre ville, en facilitant et en réorganisant les déplacements.
- **Préserver et poursuivre la valorisation du cadre de vie** en assurant la mise en place d'infrastructures efficaces de collecte des eaux pluviales, en préservant la trame urbaine et l'architecture du centre ville et des quartiers balnéaires du Parc-Pontailac et Foncillon et en requalifiant les places, esplanades et entrées de ville depuis la rocade et le bac notamment.

- d'approuver le modificatif n° 1 au règlement intérieur de la Régie du Centre Equestre de ROYAN,

- de désigner comme nouveaux membres au sein du conseil d'administration de la régie du Centre Equestre de Royan :

- Monsieur Jean-François AYOUL comme membre titulaire représentant l'association West Quarter Horse Association 17
- Madame Hélène CROUÉ comme membre titulaire représentant le conseil municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à conclure et signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la Société DE MONTSEC SARL relatif à la construction d'une écurie au Centre Equestre de ROYAN pour un montant en plus value de 19.700 €HT.

- d'approuver le principe de dissimulation des réseaux aériens du chemin de la Côte d'Argent,

- de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière permettant de mener à bien ce projet,

- de solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et études avec France Télécom,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer tous les documents relatifs à ce projet,

- d'affecter les dépenses imputables à la ville au budget communal.

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la Ville de Royan, relatif à l'Aménagement du boulevard Franck LAMY, conformément aux articles 10, 33 ainsi que 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :

- LOT N° 1 « TERRASSEMENTS ET VRD »

Entreprise RIBEIRO pour un montant de 255 094,01 TTC

- LOT N° 2 « ESPACES VERTS »

Entreprise BONNIN pour un montant de 14 373,01 TTC

- LOT N° 3 « SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE »

Entreprise SIGNATURE SA pour un montant de 9 661,45 TTC

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif communal, pour l'exercice 2007.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche de l'Association Syndicale Libre du Domaine de Mons et la boutique Garance, conformément à leur demande.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'association liant le Musée de Royan au Conseil Inter Régional des Musées.

- de verser à Ecureuil Assurances IARD, assureur de Madame VERDON, la somme de 4.225,47 € représentant le montant des dommages subis par cette dernière lors des sinistres des 16 Juillet et 11 Septembre 2006.

- de modifier les crédits de l'exercice 2007 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
657.4 - 90	SUBVENTION ACTION ECONOMIQUE	+ 5 648,35	
657.4 - 520	SUBVENTION SOCIALE	+ 800,00	
657.4 - 5220	SUBVENTION ENFANCE	+ 30 000,00	
7351 - 01	TAXE SUR L'ELECTRICITE		+ 20 648,35
7362 - 954	TAXE DE SEJOUR		+ 15 800,00
	<i>TOTAL FONCTIONNEMENT</i>	+ 36 448,35	+ 36 448,35

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2185 - 4143	CHEPTEL CENTRE EQUESTRE	- 5 768,00	
2313 - 4143	TRAVAUX CONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE	+ 10 495,00	
2188 - 4143	IMMOBILISATION CORPORELLE CENTRE EQUESTRE	- 4 727,00	
	<i>TOTAL INVESTISSEMENT</i>	0	

- d'attribuer une subvention à :

- l'Association «AIMCR+ » d'un montant de 5 648,35 €
- la Fédération Nationale des Combattants Volontaires 17 – Section Centre, d'un montant de 800,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonctions 90 et 520 du Budget de l'exercice 2007.

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	27 500,00
○ ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 500,00
○ LES BALADINS DU ROI-YAN	300,00
○ PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME	950,00
○ CLUB PHILATELIQUE	950,00
○ UNIVERSITE INTER-AGES	13 820,00
○ ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	4 000,00
○ CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 850,00
○ GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 450,00
○ ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	2 200,00
○ FOYER SOCIO-EDUCATIF STE MARIE/ST JEAN BAPTISTE	700,00
○ ECHANCRURES – CAPTURES	20 000,00
○ ROYAN CULTURE	70 000,00
○ GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	300,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF DU LYCEE DE L'ATLANTIQUE	900,00
○ CHORALE CHANT'AMI	250,00
○ COMITE « DUGUA DE MONS » DE ROYAN	800,00
○ MORGAN COMPAGNIE	450,00
○ DIVERTIMENTO	1 000,00
○ LE CHŒUR DU VIOLON	200,00
○ COMPAGNIE THEATRALE J.E	1 200,00
TOTAL	154 320,00
CREDIT RESERVE	30 830,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- d'attribuer une subvention à l'Association « LES MOUSSAILLONS » d'un montant de 60 000 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 522.0 du Budget de l'exercice 2007.

- d'attribuer les subventions suivantes :

<p><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ USEP LOUIS BOUCHET ○ USEP L'YEUSE MATERNELLE ○ USEP L'YEUSE ELEMENTAIRE ○ USEP MAINE GEOFFROY ○ USEP JULES FERRY ○ ASSOCIATION SPORTIVE STE MARIE ○ UNSS COLLEGE ZOLA ○ UNSS COLLEGE DUNANT ○ ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN ○ ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE 	<p><u>4 075,00</u></p> <p>205,00</p> <p>205,00</p> <p>205,00</p> <p>205,00</p> <p>205,00</p> <p>350,00</p> <p>550,00</p> <p>550,00</p> <p>800,00</p> <p>800,00</p>
<p><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ REGATES DE ROYAN ○ ACCA DE ROYAN ○ TRIATH CLUB ROYANNAIS ○ SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS ○ TOURNOI DE L'OCEAN ○ G.V. ROYANNAISE 	<p><u>16 960,00</u></p> <p>8 000,00</p> <p>760,00</p> <p>1 800,00</p> <p>5 000,00</p> <p>1 000,00</p> <p>400,00</p>
<p><u>ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC</u> <u>OMNISPORTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ UNION ROC OMNISPORTS ○ ROC AIKIDO ○ A ROC RIDER'S ○ ROC ATHLETISME ○ ROC BALL TRAP ○ ROC BASKET ○ ROC BOXE ○ ROC CYCLISME ○ ROC CYCLOTOURISME ○ ROC ESCRIME ○ ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB ○ ROC GOLF ○ ROC HALTEROPHILIE ○ ENTENTE ROYAN ST GEORGES HANDBALL ○ ROC JUDO ○ ROC KARATE ○ ROC NATATION ○ ROC PELOTE BASQUE ○ ROC PLONGEE ○ ROC RUGBY 	<p><u>238 350,00</u></p> <p>7 600,00</p> <p>1 000,00</p> <p>2 300,00</p> <p>3 200,00</p> <p>4 000,00</p> <p>9 000,00</p> <p>2 500,00</p> <p>1 000,00</p> <p>650,00</p> <p>6 500,00</p> <p>28 000,00</p> <p>1 700,00</p> <p>5 200,00</p> <p>40 000,00</p> <p>4 100,00</p> <p>1 500,00</p> <p>9 500,00</p> <p>2 200,00</p> <p>3 500,00</p> <p>36 000,00</p>

○ ROC SQUASH	12 000,00
○ ROC TENNIS	5 000,00
○ ROC TENNIS DE TABLE	3 700,00
○ ROC TIR A L'ARC	2 600,00
○ VOLLEY BALL ROYAN COTE DE BEAUTE	17 000,00
○ TIR « LES MOUETTES »	13 000,00
○ MOUETTES DE ROYAN (GYM & TWIRLING)	10 000,00
○ SHRCB	1 000,00
○ SPORT POUR TOUS	1 000,00
○ HANDISPORT SAINTONGE	2 000,00
○ RANDO VTT	850,00
○ RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	750,00
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>259 385,00 €</i>
<i>CREDIT RESERVE</i>	<i>17 845,00 €</i>

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec :

- . Royan Vaux Atlantique Football Club
- . Royan Saujon Rugby
- . Entente Royan Océan Club St-Georges de
Didonne Handball
- . Association Sportive de Squash
- . SOMECOB
- . Département Animation
- . Centre des Arts Plastiques
- . Royan Culture
- . Les Moussaillons
- . GICC
- . AIMCR+

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer les conventions d'objectifs précitées.

- d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux usagers du parc Les Jardins du Monde comme suit :

* Entrée adultes :

. Individuels.....	9,00 Euros TTC
. Billetterie extérieure (campings et hôtels) à partir de 15 billets	7,00 Euros TTC

* Entrée enfants (- 12 ans) :

. Individuels	6,00 Euros TTC
. Billetterie extérieure (campings et hôtels) à partir de 15 billets	4,50 Euros TTC

* Réductions possibles au cours d'opérations commerciales ponctuelles ou accords particuliers de – 50 % pour les entrées individuelles adultes et pour les entrées individuelles enfants.

* Entrée groupe adulte en visite libre 7,00 Euros TTC

* Entrée groupe adulte en visite guidée 8,00 Euros TTC

* Entrée groupe enfant en visite libre 4,50 Euros TTC

* Entrée groupe enfant en visite guidée 5,50 Euros TTC

* Enfants - de 4 ans Gratuit

* Promenade en bateau électrique 8,00 Euros TTC

* Scolaires, centres de vacances :

. visites libres	4,50 Euros TTC
. visites guidées	5,50 Euros TTC
. projet pédagogique	6,00 Euros TTC

* Chauffeurs et accompagnateurs Gratuit

* Bateaux téléguidés :

. la partie de 3 minutes	2,00 Euros TTC
. 2 parties consécutives de 3 minutes chacune	3,00 Euros TTC

Par ailleurs, la fermeture technique annuelle, pour l'année 2007, s'étend jusqu'au 30 mars inclus.

- de fixer à 150 876,00 €(Cent cinquante mille huit cent soixante seize euros) le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2006/2007 aux classes sous contrat d'association de l'Ecole Ste Marie/St Jean Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2007.

- d'approuver le dossier de consultation de promoteurs constructeurs concernant l'aliénation des terrains situés 65 et 67 Rue Font de Cherves à ROYAN établi par les services municipaux

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix d'un promoteur-constructeur.

- de fixer à 20% le taux individuel de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale. Ce taux est appliqué sur le montant mensuel du traitement soumis à retenue pour pension.

- de compléter le tableau des effectifs de la Ville annexé au Budget Primitif de l'exercice 2007 comme suit :

Agents Non Titulaires (emplois pourvus ou ouverts)	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
<u>MUSEE</u> Intervenants en création musicale pour exposition sur le Festival International d'Art Contemporain. 4 emplois ouverts	CULT	Rémunération nette 225 €par jour d'intervention	3 - 2

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 40
